



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration**

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Pouvoir : 1
Votants : 11

Réunion du mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 mai, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : Mme Eléonore PIERRON, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT, Mme Nicole GERARD.

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Catherine PERRIN.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Catherine PERRIN à Mme Véronique VULLIEZ.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_230524_06

FINANCES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 : budget supplémentaire

Monsieur le Président de séance expose :

Suite à l'affectation des résultats, il est proposé le budget supplémentaire afin de procéder à des réajustements de crédits ou au financement d'opérations nouvelles proposées et récapitulées sur l'état ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
002/002	01		334 630,70	Excédent de fonctionnement 2022
011/60613	5232	3 240,00		Accueil de jour : consommation de gaz
011/611	6122	50 000,00		Complément de crédit compensation tarifaire pour repas seniors livrés à domicile et indemnités au prestataire
65/652	02	5 572,98		Ajustement de la subvention exceptionnelle 2023 - compensation déficit 2022 Résidence Autonomie des Ursules
65/652	02	100 000,00		Ajustement de la subvention exceptionnelle au budget annexe pour complément de crédits compensation tarifaire restauration Ursules et indemnités au prestataire
023/023	01	3 000,00		Virement à la section d'investissement
011/60611	02	172 817,72		Administration générale : Ajustement charges courantes
		334 630,70	334 630,70	


INVESTISSEMENT

IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
001	01	109 229,41		Déficit d'investissement 2022
16/165	5233	278,00		reste à réaliser 2022 - Remboursement caution Logements temporaires
20/205	5233	1 860,00		reste à réaliser 2022 - Interface logiciel entre le Système National d'Enregistrement et Sonate
204/20412	02	8 953,45		reste à réaliser 2022 - Solde subvention d'équipement budget annexe
21/2188	5232	1 040,40		reste à réaliser 2022 - Transpondeurs Accueil de jour
21/2188	02	1 543,20		reste à réaliser 2022 - Table de tennis de table Atout Jeunes
21/2183	02	1 131,01		reste à réaliser 2022 - Bureau accueil Administration Générale
23/2318	611	2 030,85		reste à réaliser 2022 - Remplacement vannes chauffage Résidence du Manège
23/2313	5232	25 202,61		reste à réaliser 2022 - Travaux de réhabilitation accueil de jour
23/2313	6121	2 109,22		reste à réaliser 2022 - travaux de menuiserie Pôle Animations Séniors
23/2313	5233	-2 000,00		transfert de crédits achat mobilier logements temporaires
21/2184	5233	2 000,00		Achat mobilier logements temporaires
13/1321	02		83 300,00	reste à réaliser 2022 - Solde subvention équipement travaux accueil de jour (Etat et Thonon Agglomération)
23/2313	5232	3 000,00		Complément de crédit travaux réhabilitation accueil de jour
021/021	01		3 000,00	Virement de la section de fonctionnement
10/1068	01		70 078,15	Affectation du résultat 2022
		156 378,15	156 378,15	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, le budget supplémentaire pour le budget principal du CCAS.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 6 juin
2023**